



**1er
Juin**
n°21

newsletter

*La lettre d'information
bi-mensuelle de la
CNBA.*

Cher(e)s batelier(e)s,

Au sommaire de cette nouvelle lettre figurent notamment l'ouverture de la campagne électorale dans le cadre du renouvellement des administrateurs de la CNBA, le renouvellement de notre partenariat avec l'association Fluvial Initiative et bien sûr une explication complète des modalités vous permettant d'accéder à une exonération à la pompe de vos achats de carburant, ce dispositif étant désormais opérationnel.

Cordialement,
Michel Dourlent

LES RENDEZ-VOUS A VENIR

- Vendredi 1er juin, minuit :**
Ouverture de la campagne pour les élections à la CNBA.
- Lundi 4 juin, 15h30 :**
Rencontre avec M. Benjamin Boyer, responsable sécurité du transport fluvial au Ministère des transports.
- Mardi 5 juin, 9h30 :**
Commission des marchés de VNF.
- Mercredi 6 juin :**
Participation de la CNBA à l'encadrement des épreuves pratiques du CAP de navigation fluviale.
- Mercredi et jeudi 6 et 7 juin :**
Présence de la CNBA au salon Transports Logistics Meetings.
- Vendredi 8 juin, 9h30 :**
Participation de la CNBA à la sous-commission hygiène, sécurité et conditions de vie des navigants de VNF.
- Mercredi 13 juin :**
Rendez-vous avec M. Alexis Rouque, nouveau DG du Port autonome de Paris.
- Vendredi 15 juin :**
Clôture de la phase de campagne pour les élections à la CNBA et ouverture des votes.
- Mardi 19 juin :**
Conseil d'administration n°106 de la CNBA.



Elections des administrateurs de la CNBA : ouverture de la de la campagne

La campagne pour les élections de nouveaux administrateurs s'ouvre aujourd'hui. D'une durée de quinze jours, elle sera clôturée le 15 juin à minuit afin de laisser la place à la phase d'élections proprement dite. Vous trouverez ci-après la liste des candidats. Candidats au titre des patrons et compagnons bateliers non salariés exploitant un ou plusieurs bateaux d'un port en lourd inférieur ou égal à 500 tonnes : M. Lionel BRIDIERS (Bateaux ALEXIS et ELODIE), M. Bruno COSSIAUX (bateau SAN KU KAI), M. Olivier DELCOURT (Bateau RALLYE), Mme Rogine DOURLENT (Bateaux GAVARNIE et PIC DU JER), M. Pierre DUBOURG (bateau BAYCHIMO), M. Michaël DURIEUX (bateaux KIM-ANH et DELPHMI), M. Joan GAMBIER (bateaux DIANE et DIANE), M. Stéphan LHOPITAL (bateau COSMA), M. Jean-Marc SAMUEL (Bateau TOURMENTE), M. Frédéric SCHUHL (Bateaux ENAID et PANURGE), Mme Marilyn VERBEKE (bateau PINZON). Candidats au titre des patrons et compagnons bateliers non salariés exploitant un ou plusieurs bateaux d'un port en lourd de plus de 500 tonnes : M. Jacques DELHAY (bateau M/S ESMERALDA), M. André FOUQUIER (bateaux BORNEO et BORA BORA), Mme Isabelle HOUCK (bateau STOUPAN), M. Franck LELEU (bateaux CALYPSO et INVINCIBLE), Mme Myriam LELEU (bateau LA PROUE), M. Pascal MALBRUNOT (bateaux JAGUAR et ORCA). Candidats au titre des compagnons bateliers salariés : Mme Isabelle DEWINDT (bateau ZEPHYR), Mme Christine PETIT (bateau M/S ESMERALDA). Durant cette campagne, les candidats sont invités à se faire connaître auprès des électeurs et à mettre en valeur les projets qu'ils comptent mettre en œuvre s'ils sont élus administrateurs.



La CNBA renouvelle son engagement en faveur de l'investissement

La CNBA a renouvelé vendredi 25 mai dernier la convention qui la liait en 2011 à l'Association Fluvial Initiative. C'est à l'occasion de l'Assemblée générale de l'association que M. Michel Dourlent, président de la CNBA et M. Albert Ollivier, président de Fluvial Initiative ont renouvelé leur partenariat destiné à favoriser l'achat de bateaux par les entreprises de transport fluvial. Au terme de cette convention, la CNBA accorde à l'association Fluvial Initiative une subvention lui permettant de financer plus de 50% de son budget de fonctionnement. Fondée en 2009, l'association Fluvial Initiative œuvre en vue de favoriser l'accès des entreprises de transport fluvial à l'emprunt bancaire en accordant aux demandeurs des prêts à taux zéro dits prêts d'honneur. D'un montant moyen de 34.000€, ces prêts d'honneur permettent de compléter l'apport personnel et d'accéder ainsi plus facilement à un emprunt bancaire « classique ». L'association Fluvial Initiative est dirigée par un conseil d'administration de 15 membres, parmi lesquels la CNBA est représentée. Un comité d'engagement composé de professionnels valide les dossiers et fixe les montants des prêts d'honneur. Si vous souhaitez profiter des services proposés pour investir dans un bateau, n'hésitez pas à contacter le responsable opérationnel de l'association, M. Jean Loeper, par e-mail (fluvial.initiative@gmail.com) ou par téléphone (01.47.20.01.68).



Relations commerciales : la CNBA lance une étude

Comme nous avons eu l'occasion de vous l'annoncer, tous les bateliers vont recevoir par la Poste dans les prochains jours un questionnaire sur les relations commerciales intitulé « Enquête sur les abus que vous rencontrez dans vos relations commerciales ». Elaboré par la CNBA, ce questionnaire constitué de 43 questions est destiné à vous permettre de nous faire remonter les difficultés que vous pouvez rencontrer, sur le terrain, tout au long du « cycle » commercial qui va de la négociation à la facturation et, le cas échéant, au recouvrement des surestaries. Nous vous remercions de l'accueil que vous réserverez à cette démarche essentielle et de nous retourner le questionnaire par la Poste (une enveloppe « T » pré-affranchie sera jointe) avant fin juillet. Ce questionnaire est totalement anonyme et la confidentialité des données sera garantie, l'ensemble des résultats étant traité par une seule personne, M. Didier Chamot, chargé d'études à la CNBA. Les questionnaires que vous nous retourneriez feront l'objet d'une analyse, notamment statistique, et d'un rapport de synthèse, qui nous permettront de soutenir, de manière argumentée, chiffrée et vérifiable, les actions que nous menons en parallèle avec le Ministère des transports et l'Autorité de la concurrence afin de rééquilibrer la relation commerciale entre transporteurs et intermédiaires.

VOS QUESTIONS / NOS REPONSES

La CNBA a-t-elle demandé l'augmentation du montant des surestaries ?

¶ Oui. La CNBA a adressé un courrier le 22 mars dernier à M. Alain Gest, président du conseil d'administration de Voies navigables de France, afin de demander l'augmentation du montant des surestaries. Le montant proposé était celui sur lequel les représentants des transporteurs, des courtiers et des clients s'étaient mis d'accord dans le cadre des négociations relatives au contrat types avant que celles-ci ne soient interrompues. Voies navigables de France a répondu il y a quelques jours à la CNBA en lui indiquant avoir besoin, pour procéder à une actualisation des surestaries, d'un accord formel des organisations représentatives des donneurs d'ordres, avec un projet de surestaries validé par tous.

La CNBA a-t-elle pris contact avec le nouveau Ministre des transports ?

¶ Oui. M. Michel Dourlent a adressé un courrier le 21 mai dernier à Mme Nicole Bricq, Ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, ainsi qu'à M. Frédéric Cuvillier, Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, Chargé des transports et de l'économie maritime. Le courrier adressé à Mme Bricq mettait en avant les attentes des professionnels en termes de modernisation et de développement des infrastructures, demandait la mise en œuvre d'une grande campagne de promotion du transport fluvial et la mise en place d'une « grande loi » consacrée au transport fluvial et contenant des mesures, notamment fiscales, destinées à le favoriser. Le courrier envoyé à M. Cuvillier y ajoutait la nécessité de refondre le cadre réglementaire des relations commerciales et de mener une analyse rétrospective des mesures des plans d'aide à la modernisation afin de les adapter aux nouveaux besoins des transporteurs. Un entretien a été sollicité avec chacun des Ministres afin d'évoquer plus en détails ces points.

La CNBA était-elle présente à la journée sur « l'avenir de la navigation fluviale européenne » organisée le 29 mai dernier au Parlement européen ?

¶ Oui. Cet événement rassemblait, à l'initiative d'un groupe de réflexion du Parlement européen, des représentants d'acteurs publics et privés concernés par le transport fluvial : Parlement européen, Commission européenne, organisations professionnelles... Outre la dimension de communication sur les avantages du transport fluvial que constitue l'organisation d'un tel colloque au Parlement européen, les échanges ont permis d'aborder les évolutions du programme TEN-T (qui encadre au niveau européen le développement conjoint des différents types de transports), dans lequel la navigation fluviale contribue largement au projet de transport multimodal européen prévu pour 2030. La présence de la CNBA au Parlement européen pour cette journée a été particulièrement appréciée.

Vos achats de carburant désormais exonérés à la pompe !

Exonération de TICPE à la pompe : c'est officiel ! Jeudi 24 mai 2012 s'est en effet tenue la « réunion de lancement » officielle de ce nouveau dispositif dans les locaux de la Direction générale des douanes, à Montreuil. Depuis le 1er janvier 2011, les carburants ou combustibles utilisés pour le transport de marchandises sur les voies de navigation intérieure sont exonérés de TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques). Jusqu'à présent vous avez acheté votre carburant taxé, puis obtenu (non sans difficulté parfois...) le remboursement de la TICPE versée. L'objectif de la direction des Douanes, avec le soutien entier de la CNBA, a toujours été de mettre en place la possibilité de bénéficier d'une exonération directe, sans avoir besoin de passer par la procédure de remboursement. C'est désormais possible ! A cette « réunion de lancement » participaient de nombreux avitailleurs, le Comité des armateurs fluviaux, ainsi que, pour la CNBA, M. Michel Dourlent, président, et M. Jean-Marie Dumont, secrétaire général. Cette réunion a été l'occasion de préciser les modalités de mise en œuvre de l'exonération directe. Vous trouverez ci-dessous toutes les consignes pour pouvoir bénéficier de cette nouvelle mesure.

Comment faire ?

Pour pouvoir bénéficier d'une exonération directe (=à la pompe), il vous faudra présenter, lors de l'achat de votre carburant, une attestation d'identification délivrée par les Douanes.

Comment obtenir cette attestation d'identification ?

Pour obtenir l'attestation vous permettant d'acheter du carburant détaxé, vous devrez demander au bureau régional des douanes dont dépend le siège social de votre entreprise (liste en fin de document). Cette demande peut se faire par courrier ou en vous rendant directement au bureau régional.

Le Conseil de la Direction des douanes : dans un premier temps, rendez-vous physiquement au bureau des douanes concerné, afin d'avoir un contact direct avec votre interlocuteur.

Quelles pièces faut-il fournir ?

- extrait KBIS ou copie de la carte CNBA
- copie du certificat communautaire de navigation (pages reprenant la nature et l'immatriculation)
- un courrier de demande, dans lequel vous mentionnerez, outre l'objet de votre demande, le nom de votre entreprise, les bateaux que vous utilisez et les principaux points d'approvisionnement auprès desquels vous avez l'habitude d'acheter votre carburant. Un modèle de courrier est disponible sur le site de la CNBA.

Combien de temps l'attestation d'identification est-elle valable ?

Cette attestation d'identification est valable cinq ans. Au terme de ce délai, il vous faudra en demander le renouvellement par le même biais.

Quel montant d'exonération ?

Les transporteurs bénéficient depuis le 1er janvier 2011 d'un régime préférentiel. L'exonération accordée s'élève à 56,6 € pour 1000 litres jusqu'au 31 décembre 2011 et 72€ pour 1000 litres à compter du 1er janvier 2012.

Le GNR est-il exonéré ?

Le texte législatif encadrant l'exonération indique clairement que le carburant ou combustible utilisé pour le transport de marchandises sur les voies de navigation intérieure est exonéré. Le Gazole non routier étant devenu obligatoire depuis le 1er mai 2011, il est donc exonéré lorsqu'il est employé à cet usage.

A quel bureau dois-je m'adresser ?

Votre demande doit être déposée au bureau régional des douanes dont dépend le siège social de votre entreprise (votre adresse fiscale pour une entreprise individuelle).

Vous trouverez ci-après la liste des directions régionales :

- DR Auvergne 8 rue de rabanasse 63033 Clermont ferrand
- DR Basse Normandie 44 quai vendeuvre 14019 Caen
- DR Bayonne 6 rue albert 1er 64109 Bayonne
- DR Bordeaux 1 quai de la douane 33064 Bordeaux
- DR Bourgogne 12 RUE MONTMARTRE CS 41071 21010 DIJON
- DR Bretagne 8 COURS DES ALLIES CS 11205 35012 RENNES
- DR Centre 10 bd de verdun 45032 Orléans
- DR Chambéry 1 rue waldeck rousseau 73011 Chambéry
- DR Champagne Ardenne 110 rue du jard 51063 Reims
- DR Corse 3 parc cuneo d'ornano 20179 Ajaccio
- DR Dunkerque 2 rue de paris 59386 Dunkerque
- DR Franche Comte 8 rue de la prefecture 25031 Besancon
- DR Guadeloupe Allée maurice micaux 97100 Basse terre
- DR Guyane 8 rue louis blanc 97305 Cayenne
- DR Le Havre 201 BD DE STRASBOURG 76083 LE HAVRE
- DR Leman 34, av du parmelan 74004 Annecy
- DR Lille 05 rue de courtrai 59033 Lille
- DR Lorraine 9 rue pierre chalnot 54035 Nancy
- DR Lyon 6, rue charles biennier 69215 Lyon

- DR Marseille 48 av robert schuman 13224 marseille cedex 2
- DR Martinique Plateau roy-cluny 97261 Fort de france
- DR Midi Pyrenees 7 place alfonse jourdain 31080 Toulouse
- DR Montpellier 18 rue paul brousse 34056 Montpellier
- DR Mulhouse 13 rue du tilleul 68061 Mulhouse
- DR Nice 18 rue tonduti de l'escarene 06008 Nice
- DR Orly 7 allée du commandant mouchotte orlytech 94546 Orly aerogare ouest
- DR Paris 16 rue yves toudic 75010 Paris
- DR Paris Est 9 cours de l'arche-guedon 77207 Torcy
- DR Paris Ouest 5, rue volta 78105 Saint germain-en-laye
- DR Pays de la Loire 7 place mellinet 44184 Nantes
- DR Perpignan 7 avenue pierre cambres 66962 Perpignan cedex 9
- DR Picardie 39 rue pierre rollin 80091 Amiens
- DR Poitiers HOTEL DES DOUANES 32 RUE SALVADOR ALLENDE 86020 POITIERS
- DR Provence 6, BLD DU CHATEAU-DOUBLE CS 80437 13098 AIX EN PROVENCE
- DR Reunion 7 avenue de la victoire 97488 Saint denis
- DR Roissy Fret AEROPORT CHARLES DE GAULLE RUE DU SIGNE 95701 ROISSY CDG CEDEX
- DR Roissy Voyageurs AEROPORT CHARLES DE GAULLE RUE DU SIGNE 95701 ROISSY CDG CEDEX
- DR Rouen 13 AV DU MONT RIBOUDET 76022 ROUEN
- DR Strasbourg 11 av de la liberte 67070 Strasbourg

Puis-je continuer à bénéficier d'une exonération par remboursement ?

Oui. La procédure de remboursement de TICPE continuera de subsister. Mais dans tous les cas il vous faudra posséder l'attestation d'identification mentionnée ci-dessus. Dans les semaines qui viennent, vous pouvez toutefois continuer à déposer vos demandes de remboursement sans aucune modification par rapport aux règles en vigueur jusqu'à présent. Autrement dit, il vous faudra déposer vos demandes de remboursement aux bureaux départementaux auprès desquels vous avez jusqu'à présent déposé vos demandes de remboursement et non, comme indiqué ci-dessus pour les demandes d'attestations d'identification, à l'échelon régional des douanes.

LA CNBA VOUS REND SERVICE

La participation aux Transport Logistics Meetings 2012

Les 6 et 7 juin prochain se tiendront les « Transport Logistics Meetings ». Organisé au cœur de l'aéroport de Paris-Orly, cet événement rassemble un très vaste panel d'acteurs du transport et de la logistique autour de rendez-vous d'affaires concrets, ciblés, préparés à l'avance et validés en amont par les deux parties. La CNBA tiendra un stand dans le cadre de ces rencontres afin de représenter le transport fluvial et l'artisanat batelier.

Si vous souhaitez nous rendre visite les 6 et 7 juin prochains ou profiter de cette occasion de développer votre réseau et vos contacts professionnels, n'hésitez pas à vous signaler à l'avance auprès de Mlle Vanessa Girardeau, chargée de communication à la CNBA : girardeaucnba.paris@orange.fr.

La CNBA participe ainsi régulièrement à des événements professionnels de ce type dans le but d'assurer la représentation des entreprises de transport fluvial auprès des chargeurs et de l'ensemble des décideurs du domaine des transports. C'est à ce titre qu'elle était également présente à la Convention d'affaires River Dating, qui s'est tenue en décembre dernier à la Halle Freyssinet à Paris.

NOUS CONTACTER :

CNBA PARIS

Tel : 01.43.15.96.96
Fax : 01.43.15.96.97
cnba.paris@wanadoo.fr

CNBA DOUAI

Tel : 03.27.87.54.93
Fax : 03.27.90.80.34
cnba.douai@orange.fr

CNBA LYON

Tel : 04.78.37.19.46
cnba.lyon@orange.fr

Pour vous désinscrire, cliquez [ici](#).

Tous droits réservés CNBA.